

# Annexe 1 - Opérateur Hébergé

## des Conditions Spécifiques

### Accès aux Lignes FTTH de CHARENTE-MARITIME TRÈS HAUT DÉBIT

L'Opérateur Hébergé tel que visé à l'article « Lien NRO-PM » des Conditions Spécifiques est :

- #indiquer ici « Bouygues Telecom » dans le cas du Contrat signé par « SDFAST »

Toute modification de la présente annexe doit faire l'objet d'un accord par les deux Parties.

Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés,

A XXXX, le #date#

**Pour l'Opérateur d'Immeuble**

Signature précédée des nom, prénom  
et qualité du signataire

M. Jean-Benoît Leclercq  
Directeur Général

A XXX, le #date#

**Pour l'Opérateur**

Signature précédée des nom, prénom  
et qualité du signataire